

Gagner du temps médical

grâce aux technologies
et à l'innovation



B. de ROCHAMBEAU*

Depuis le 15 septembre 2018, les médecins peuvent facturer à l'Assurance Maladie les téléconsultations et des téléexpertises.

Le 26 mars dernier, l'Assurance Maladie dressait un premier bilan après 6 mois de télé-médecine. Celui-ci montrait une montée en charge progressive, sans doute liée au temps de déploiement des outils techniques et d'appropriation de la part des praticiens ainsi que des patients. Plusieurs opérateurs ont saisi ce nouveau marché et proposent des services de téléconsultation par visioconférence. Focus sur un acteur que vous connaissez principalement pour la prise de rendez-vous en ligne : Doctolib.

Depuis 2013, Doctolib fournit aux praticiens un logiciel de gestion d'agenda et des services pour améliorer leur organisation, piloter leur activité de consultation, communiquer avec leurs patients et coopérer entre confrères. 100 000 professionnels de santé et 2 000 établissements de santé l'utilisent au quotidien, parmi lesquels 2 400 gynécologues médicaux et obstétriciens. Aux patients, Doctolib propose la prise de rendez-vous en ligne 24h/24 et 7j/7, permet de partager des informations avec leurs praticiens et de consulter leur historique de consultations.

La téléconsultation au bénéfice des professionnels et des patients

Le 1^{er} janvier 2019, Doctolib lançait son service de téléconsultation pour les professionnels de santé. Les téléconsultations réalisées sur Doctolib sont en conformité avec les règles de la convention et à ce titre sont remboursées aux patients comme une consultation physique en particulier : la téléconsultation n'est proposée qu'aux médecins, elle n'est jamais le mode unique de

consultation du médecin et elle n'est proposée qu'aux patients déjà connus du médecin et vus physiquement par ce dernier durant les 12 derniers mois. Il leur permet par ailleurs de développer leur activité de consultation et d'offrir un nouveau service à leurs patients. A ce jour, 1 500 professionnels partenaires de Doctolib proposent la téléconsultation. Après les médecins généralistes, les gynécologues obstétriciens et les gynécologues médicaux sont les plus grands utilisateurs de ce service.

Une protection totale des données de ses utilisateurs

Les données des utilisateurs de Doctolib sont exclusivement la propriété des professionnels de santé, des hôpitaux et des patients. Doctolib n'a aucun droit sur elles et n'y a pas accès. Les données des utilisateurs de Doctolib sont hébergées en France et en Allemagne par des hébergeurs de données de santé certifiés HDS. Les données sont cryptées selon les normes de sécurité les plus strictes, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la réglementation française de la sécurité et la propriété des données de santé. Doctolib est en lien avec les ordres médicaux et les syndicats de médecins et de professionnels de santé pour garantir le respect des exigences éthiques et déontologiques propres au secteur médical et au monde de la santé.

**Gynécologue Obstétricien, Président du SYNGOF et co-Président du BLOC*

Quelques chiffres :

Le bilan réalisé par l'Assurance Maladie montre une augmentation du nombre moyen d'actes réalisés en téléconsultation entre 2018 et 2019, passant de moins de 200 actes par semaine en septembre 2018 (sauf la semaine de Noël), à plus de 700 actes hebdomadaires depuis la mi-février 2019.

De son côté, Doctolib répertorie 225 gynécologues médicaux et gynécologues obstétriciens utilisateurs de son service de téléconsultation, à raison de 10 téléconsultations en moyenne par mois.



Dr Mireille BONNEAU

Interview du Dr Mireille BONNEAU, Gynécologue Obstétricienne à Pavillons-sous-Bois

Vous utilisez la téléconsultation depuis le mois de juillet dernier. Dans quels cas l'appliquez-vous ?

M.B : je l'applique dans tous les cas où je n'ai pas besoin d'un examen physique et uniquement si la patiente a déjà été vue dans l'année. Soit c'est moi qui informe la patiente au cours d'une consultation que, par exemple, pour ses résultats biologie, radiologie ou autre, elle peut prendre un rendez-vous de téléconsultation, soit c'est elle qui en prend l'initiative en étant informée de cette possibilité par la plateforme de rendez-vous. Nous avons créé une adresse mail réservée exclusivement aux résultats d'analyse, qu'elles envoient si besoin avant le rendez-vous. Parmi mes consultations récentes, j'ai le cas d'une patiente qui devait partir en Algérie pour son travail le lendemain du diagnostic de diabète gestationnel, pour lequel je lui ai demandé des contrôles sur 3 jours. Elle m'a donc envoyé par mail sa feuille de surveillance et s'est ensuite connectée depuis l'Algérie pour connaître la conduite à tenir. La téléconsultation a permis de raccourcir la distance ! Une autre patiente voulait mon avis sur un syndrome douloureux afin de savoir s'il fallait consulter à nouveau après un passage aux urgences peu concluant.

Comment cela se déroule-t-il en pratique ?

M.B : le fournisseur paramètre le logiciel de télétransmission pour la cotation des actes et intègre un RIB pour le paiement. Au niveau de l'application, il intègre une signature électronique pour les ordonnances et configure un dossier où il sera possible d'aller chercher des fichiers. Bien entendu, il y a une ou plusieurs formations via Teamviewer pour maîtriser le système. En pratique, la patiente se connecte à l'heure de son

rendez-vous et se place dans une salle d'attente virtuelle ; une alarme m'informe alors de son arrivée. Je peux alors accepter la connexion de suite si je suis libre, ou l'informer d'un éventuel retard. Une petite fenêtre s'ouvre où je visualise la patiente avec un petit encart montrant ce qu'elle voit à mon niveau. Il est possible de déplacer cette fenêtre afin de la garder visible tout en allant chercher un fichier sur l'ordinateur. La communication se fait comme avec Skype ou FaceTime, avec parfois cependant des difficultés de connexion ou de son ; il arrive que la patiente n'arrive pas à se connecter mais cela reste rare. Il est possible de lui envoyer une ordonnance avec la signature électronique qui va se placer dans un fichier spécifique après quelques manipulations et qu'elle pourra récupérer dans son espace à la fin de la consultation.

Comment se passe le paiement de la consultation ?

M.B : lors du paramétrage initial, la plateforme a convenu avec moi d'une fourchette de tarifs qui s'affiche dans la fenêtre en cours. A la fin de l'acte, il suffit de cocher sur le tarif voulu avec la possibilité de le modifier tout en restant dans la fourchette. La patiente ayant au préalable transmis ses coordonnées de carte-bleue est alors débitée de cette somme qui va directement au fournisseur. Ce dernier fera secondairement le virement sur mon compte.

Et pour la facturation à l'Assurance Maladie, la procédure est-elle la même que pour une consultation classique ?

M.B : il suffit de faire une télétransmission comme un dégradé sans carte vitale, en cliquant sur l'item téléconsultation dans le logiciel qui l'a proposé dans ses mises à jour. On va chercher le fichier de la patiente, on passe le

règlement et on valide. Pour les tiers-payants, la procédure est identique et le tiers-payant s'affiche automatiquement.

Cela vous permet-il de gagner du temps médical ? quels sont les autres avantages ?

M.B : comme il s'agit généralement de consultations courtes, cela permet de garder des créneaux plus importants pour les autres cas. Il est possible

de réserver une plage horaire dans sa consultation ou d'en créer. On peut ainsi gérer tous les petits problèmes qui auparavant étaient gérés par téléphone, sans aucune compensation, et qui mettaient en jeu notre responsabilité professionnelle. Personnellement, je fais les téléconsultations en fin de journée depuis mon domicile (j'ai un logiciel sur internet) pour que les patientes qui travaillent puissent l'utiliser. A ce jour, toutes mes patientes qui ont utilisé cet outil sont très satisfaites du service.



Je soussigné(e) :

Nom _____ Prénom _____

Date d'installation _____

Tél. mobile _____ Email _____

N° de CPS (sur votre feuille de soins) _____

Adresse professionnelle _____

MedyCS

ADHÉSION À L'ASSOCIATION GYNÉLOG et OBTENTION DES LOGICIELS

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion établissement annuelle à l'association (permet l'obtention par téléchargement du logiciel MedyCS) – Les établissements partenaires de Nestlé peuvent être dispensés de cette cotisation. | 5 000 € |
| <input type="checkbox"/> Obtention du logiciel MedyCS (seul) (pour UN médecin et son secrétariat). | 290 € |
| <input type="checkbox"/> Option : Module FSE Pyxvital (pour UN médecin et son secrétariat) (TVA incluse) | + 324 € |
| <input type="checkbox"/> Convention d'assistance de 2 heures | 180 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion simple annuelle à l'association (permet uniquement de recevoir les informations sur la vie de l'association mais ne donne pas droit au logiciel). | 45 € |

Merci de régler par virement sur le compte de l'Association GYNELOG
FR 76 1026 8025 7413 2511 0020 055
en mentionnant vos noms et prénoms

Formulaire à envoyer par email à j.marty@outlook.fr
le jour de votre virement

Date, cachet et signature